

*Prodromos MAVRIDIS:*  
*La sécurité sociale à l'*  
*intégration européenne.*  
*Etude d'une confrontation*  
*entre libertés du marché et*  
*droits fondamentaux.*  
*Avant-propos*  
*A. DIAMANTOPOULOU,*  
*Préface A. LYON-CAEN,*  
*M.-A. MOREAU et*  
*F. KESSLER.*  
*Athènes, Sakkoulas,*  
*Bruxelles, Bruylant,*  
*2003, 789 p.*

*Prodromos MAVRIDIS:*  
*LA SECURITE SOCIALE AL' EPREUVE*  
*DE L' INTEGRATION EUROPEENNE*  
*Étude d'une confrontation entre libertés du*  
*marché et droits fondamentaux*  
*Avant-Propos Anna DIAMANTOPOULOU*  
*Commissaire Européenne*  
*Préface Antoine LYON-CAEN*  
*Marie-Ange MOREAU*  
*Francis KESSLER*  
*Athènes 2003*  
*Éditions Ant. N.Sakkoulas,*  
*Etablissements Emile Bruylant,*  
*Bruxelles*

La coordination des règles nationales de sécurité sociale au sein de l' Espace Economique Européen est certainement un symbole emblématique de réussite de la construction communautaire; elle va presque de soi pour le citoyen européen aujourd'hui. Pour autant la coordination des règles nationales des 19 Etats, elles-mêmes hautement complexes, a conduit à une multiplication des litiges d' application des règlements 1408/71 et 574/72 à des situations inédites. Le contentieux d' interprétation porté devant la Cour de Justice des Communautés Européennes est par conséquent particulièrement important. Mais, les

#### AVANT - PROPOS

En règle générale, une thèse de doctorat sur la sécurité sociale intéresse en premier chef universitaires et chercheurs. La spécificité de la thèse de M.Mavridis est que son travail dépasse ce public et s'adresse non seulement aux spécialistes de cette branche du droit, mais aussi aux praticiens (juristes, juges, avocats), aux États membres, aux partenaires sociaux, aux entreprises, aux assurés, salariés ou non, aux retraités et, en dernier lieu, aux citoyens au sens large, y compris les ressortissants des pays tiers.

Le sujet traité -La sécurité sociale à l' épreuve de l'intégration européenne - est d'une importance cruciale, puisqu'il s'agit d'une des composantes essentielles du «modèle social européen». L'ouvrage tente de démontrer que la réalisation du marché intérieur n'a ni pour objet ni pour effet le démantèlement de la sécurité sociale. Cependant, le sous-titre -Étude d' une confrontation entre libertés du marché et droits fondamentaux- révèle l'équilibre éphémère dans un conflit qui n'est pas encore apaisé et, en même temps, la dynamique créée par la perspective des droits fondamentaux.

La priorité accordée à la sécurité sociale par le législateur communautaire en 1958 montre combien

organismes de protection sociale sont également des intervenants sur des marchés de biens et de services, financiers ou médicaux notamment, et dès lors confrontés aux libertés économiques du Traité.

Monsieur Prodromos MAVRIDIS, fonctionnaire à Direction générale Emploi de la Commission de l'Union européenne, retrace ainsi dans la première partie de sa recherche la confrontation entre les règles de la libre circulation des travailleurs, dont les règlements sur la sécurité sociale constituent une manifestation et les libertés économiques. Dans la foulée l'auteur rappelle, dans un second temps, le rôle moteur de la Cour de justice dans l'extension du champ d'application personnel du règlement notamment à travers le concept de citoyenneté européenne, utilisé de façon sporadique, pour l'acquisition de droits à la protection sociale. Dans un troisième temps sont explorés les potentialités des droits fondamentaux et notamment des droits de l'homme tels qu'interprétés par la Cour européenne des droits de l'homme.

Ce formidable travail de recherche n'est ainsi pas seulement un plaidoyer

celle-ci était indispensable à la construction européenne. Les dispositions du traité CEE et le droit dérivé ont institué une coordination de différents systèmes nationaux garantissant au travailleur migrant la totalisation des périodes d'assurance et l'exportation des prestations. Naturellement, les textes à ce sujet étaient, par la force des choses, d'une portée limitée, puisqu'ils concernaient en premier lieu l'*homo economicus* et servaient un double objectif: l'élimination des obstacles à la libre circulation des travailleurs et leur protection sans interruption dans le temps et l'espace, afin de parvenir à la reconstruction fictive de la carrière globale du travailleur au regard de la sécurité sociale. Cependant, en dépit des restrictions initiales, le champ d'application personnel, matériel et territorial de ces dispositions s'est développé et élargi de manière inattendue. La sécurité sociale a fait l'objet d'un intense travail d'approfondissement de la part de la Commission, du Conseil et de la Cour de Justice: du travailleur salarié on passe à l'assuré social, de l'assuré social au citoyen européen et du citoyen européen au ressortissant des pays tiers. C'est ainsi que s'est dessinée, lentement mais sûrement, une politique sociale européenne plaçant l'être humain au coeur de la construction de l'Europe. Cette évolution peut aussi nourrir un légitime orgueil chez ceux qui ont oeuvré pour elle car elle apparaît comme l'une des réussites de la Communauté: elle appartient aux premiers acquis communautaires.

L'auteur rend plus particulièrement hommage à la Cour de justice qui a joué un rôle majeur dans le développement de ce droit. L'évolution constatée n'a pas été sans embûches. La sécurité sociale, fondée sur le principe de la solidarité, n'a pas tardé à entrer en conflit avec les libertés du marché garanties par le Traité, mais le juge communautaire a affirmé que la *solidarité* n'était pas soumise aux règles de la concurrence. De cette façon, les organismes de sécurité sociale acquièrent un bouclier puissant contre l'offensive dévastatrice des libertés du marché. En matière de protection sociale complémentaire, le débat n'est pas encore terminé.

En s'appuyant sur le droit international, le Traité CE et les principes généraux du droit, l'auteur évalue carences administratives et lacunes et propose des mesures pour résoudre certains problèmes. Il défend le social contre les libertés du marché et, en même temps, le respect des droits des assurés contre l'arbitraire administratif. Enfin, il n'hésite pas à critiquer avec force et conviction les contradictions d'une récente jurisprudence relative notamment aux droits des réfugiés et les hésitations de la Cour de justice de s'aligner sur la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme et à la Charte des droits fondamentaux.

La présente étude a une valeur non seulement européenne, notamment dans la perspective de l'élargissement et de la future Constitution, mais aussi internationale. L'acquis communautaire dont il est ici question doit être préservé comme un véritable trésor lors des débats en cours sur la simplification du règlement 1408/71. Par ailleurs, la coordination des régimes nationaux de sécurité sociale, telle qu'appliquée par les Etats membres, étant une réussite européenne, fait actuellement l'objet d'études approfondies en Amérique, en Afrique et en Asie, comme modèle à suivre.

Il s'agit non seulement d'un ouvrage de doctrine mais également d'un instrument de travail particulièrement précieux, une mine d'or inépuisable. L'auteur est bien connu; il valorise ici une expérience unique acquise au sein de la Commission européenne. C'est d'ailleurs son contact quotidien avec cette matière vivante du droit communautaire qui l'a amené aussi à publier plusieurs articles auxquels se réfèrent souvent les avocats généraux de la Cour de justice. Je suis convaincue que ce livre deviendra une oeuvre de référence incontournable. Un beau travail pour lequel M.Mavridis mérite d'être vivement félicité. C'est à juste titre que l'Université de Paris-X a décerné à l'auteur de cette thèse le grade de docteur avec la plus haute distinction.

*Bruxelles le 20 mars 2003*

**Anna DIAMANTOPOULOU**

*Commissaire Européenne*

*Chargée de l'Emploi et des Affaires Sociales*

pour une application générale des règles de sécurité sociale reposant sur l'idée que les droits à la protection sociale sont des droits fondamentaux mais elle constitue un vrai manuel du règlement 1408/71 par la richesse et la quantité des informations qui y sont contenues. L'immense travail de Monsieur Prodromos MAVRIDIS est une référence incontournable pour tous ceux qui s'intéressent au droit communautaire de la sécurité sociale.

*Prof.*

**Francis KESSLER**